



**DECISION DU MAIRE N° DEC-2026-01**

**Du 05/01/2026**

*Portant attribution du marché public à procédure adaptée pour l'acquisition d'un tracteur agricole compact neuf équipé d'un chargeur frontal, de masses de roues arrières et d'un caisson de lestage*

Vu l'article L. 2122-22 du Code général des collectivités territoriales ;

Vu l'article L. 2123-1 du Code de la commande publique ;

Vu les articles L. 1414-1 à L. 1414-4 du Code général des collectivités territoriales portant fonctionnement de la commission d'appel d'offres (CAO) ;

Vu la délibération D23-55 du 11 décembre 2023 portant modification du règlement intérieur indiquant que dans le cas d'un marché passé selon une procédure adaptée (MAPA) conformément aux seuils en vigueur, la CAO sera saisie pour avis, mais la décision d'attribution ne lui revient pas ;

Vu la délibération D23-62 du 11 décembre 2023 portant modification des délégations du conseil municipal au maire par laquelle le conseil municipal l'a chargé par délégation de prendre les décisions prévues à l'article L. 2122-22 susvisé, et notamment l'alinéa 4<sup>e</sup> pour prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget ;

Considérant le marché lancé en procédure adaptée concernant le projet d'acquisition d'un tracteur agricole compact neuf équipé d'un chargeur frontal, de masses de roues arrières et d'un caisson de lestage pour les services techniques de la commune publié le 27 novembre 2025 et fixant la date limite de réception des offres au 15/12/2025 à 12 heures sur le profil acheteur : <http://www.ladepeche-marchespublics.fr> et pour lequel quatre offres ont été reçues ;

Vu le procès-verbal de la CAO du 17/12/2025 ;

Après étude des offres selon les critères définis dans le règlement de consultation ;

**DECIDE**

**Article 1** : D'attribuer le marché de travaux de fournitures pour l'acquisition d'un tracteur agricole compact neuf équipé d'un chargeur frontal, de masses de roues arrières et d'un caisson de lestage à l'Entreprise JARDIGREEN sise 273 avenue de Fronton à TOULOUSE (31200) pour un montant hors-taxes de 56 500,00 € soit 67 800,00 € toutes taxes comprises.



Ville de  
**BAZIEGE**

Envoyé en préfecture le 06/01/2026

Reçu en préfecture le 06/01/2026

Publié le

ID : 031-213100480-20260105-DEC01\_2026-AR

**S<sup>2</sup>LO**

182 Av. de l'Hers  
31450 Baziège

**Article 2 :** D'autoriser Monsieur le maire à signer tous les documents nécessaires à l'application de la présente décision.

**Article 3 :** La directrice générale des services et le Trésorier de Castanet sont chargés chacun en ce qui les concerne de l'exécution de la présente décision, qui fera l'objet des mesures de publications habituelles. Copie conforme sera adressée Monsieur le Préfet de Haute-Garonne.

**Article 4 :** La présente décision est susceptible d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Toulouse, dans le délai de deux mois à compter de son affichage.

Fait à Baziège, le 05/01/2026

Par délégation du conseil municipal,  
le maire,



Jean ROUSSEL

Certifié exécutoire  
Compte tenu de l'affichage en date du :  
La décision ayant été reçue en préfecture le :

Le maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Toulouse dans un délai de 2 mois à compter de la présente notification. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible sur le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)